



Licenciement pour faute / amiable

Par **thornysweetness**, le **22/12/2011** à **19:01**

Bonjour,

Je suis employée en CDI à temps complet sur une plate-forme téléphonique depuis 3 ans, et je souhaite quitter l'entreprise, tout en ayant droit à des indemnités (assedics) en attendant de trouver un autre emploi. Suite à plusieurs entretiens avec ma R.H, celle ci me refuse le licenciement à l'amiable, ainsi que le licenciement pour faute grave. J'ai en effet fait plusieurs absences injustifiées pour pouvoir être licenciée (au moins 5). Elle me dit que la seule solution c'est l'abandon de poste. Je suis mal dans l'entreprise et j'ai l'impression d'être "prisonnière". Je ne veux pas démissionner sous peine de me retrouver sans revenus. Sont-ils dans leur droit ? Que faire ?

Par **DSO**, le **22/12/2011** à **20:59**

Bonjour,

L'abandon de poste permet à l'employeur de vous licencier pour faute grave sans indemnités de licenciement ni préavis, mais rien n'oblige l'employeur de respecter sa parole, et c'est bien là le problème.

Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **23/12/2011** à **13:50**

Bonjour

Depuis quand n'avez-vous pas vu le médecin du travail?